

sommaire

fiche n°1	Serge Guinchard nouveau recteur de l'académie de Rennes.....	p 2
fiche n°2	La rentrée dans l'académie en quelques chiffres.....	p 3 à 5
fiche n°3	Les emplois vie scolaire.....	p 6
fiche n°4	Le remplacement des professeurs absents	p 7
fiche n°5	L'enseignement des langues vivantes.....	p 8, 9
fiche n°6	Les élèves en difficulté.....	p 10
fiche n°7	Les élèves handicapés.....	p 11
fiche n°8	Le mérite valorisé	p 12
fiche n°9	4 310 transferts de TOS dans l'académie.....	p 13
fiche n°10	La carte des formations 2005.....	p 14
fiche n°11	Deux nouveaux établissements scolaires en Ile-et-Vilaine.....	p 15, 16

annexes

- Biographie de Serge Guinchard
- Bloc notes n°53 spécial rentrée 2005
- L'académie en chiffres édition 2005
- Zoom Bac 2005, dossier thématique de l'académie de Rennes.

fiche n°1

**Serge Guinchard,
nouveau recteur de l'académie de Rennes**

Mercredi 20 juillet, en conseil des ministres, Serge Guinchard a été nommé recteur de l'académie de Rennes, en remplacement de Marc Debène, recteur de cette académie depuis juillet 2000. Né en 1946, docteur d'Etat en droit privé (1974), agrégé des facultés de droit (1975), Serge Guinchard a été successivement professeur de droit privé à l'université de Dakar au Sénégal, Doyen de la Faculté de droit de l'université Jean Moulin (Lyon-3), puis professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris-II). Il était recteur de l'académie de la Guadeloupe depuis juillet 2003. Voir Biographie de Serge Guinchard en annexe.

Pour sa première rentrée dans l'académie de toutes les réussites, il privilégie la continuité tout en déclinant au plan académique, trois priorités au cœur du projet porté par le Ministre de l'Éducation nationale.

Priorité n°1- **Renforcer l'encadrement de la vie scolaire**

Priorité n°2- **Améliorer la réussite de tous les élèves**

Priorité n°3- **Réussir pleinement le transfert définitif des TOS***

Pour chacune d'elles, le dossier de presse de rentrée retient différents axes, traités sous la forme de fiches thématiques.

* Techniciens, Ouvriers et personnels de Service

fiche n°2

La rentrée dans l'académie
en quelques chiffres

● Bac 2005

Le taux de réussite au **baccalauréat général** est de 89,3%, supérieur de 5,2 points à la moyenne nationale (84,1%).

Celui du **baccalauréat technologique** (hors séries agricoles) est de 83,8%, supérieur de 7,6 points à la moyenne nationale.

Le taux de réussite au **baccalauréat professionnel** des candidats de l'académie de Rennes est de 84,9%, du même ordre que celui de la session de juin 2004 (85%)

L'académie de Rennes se situe une nouvelle fois au niveau national à la tête des académies, suivie des académies de Grenoble, Strasbourg et Nantes.

● Brevet des collèges

Le taux de réussite global au brevet dans l'académie de Rennes est de 84,4 % en juin 2005, supérieur de 5 points à la moyenne nationale (France métropolitaine 79,4 %).

	admis	Taux de réussite en %
Côtes d'Armor	5 707	84,7 %
Finistère	9 133	83,0 %
Ille et Vilaine	10 029	84,6 %
Morbihan	7 302	85,5 %
<i>Total académie</i>	<i>32 171</i>	<i>84,4 %</i>

● Prévisions d'effectifs d'élèves

1^{er} degré : 328 412 élèves attendus à l'école maternelle et élémentaire

Plus de 323 000 élèves étaient scolarisés dans le 1er degré lors de la rentrée de septembre 2004. C'est 1,6% de plus qu'un an auparavant. Conséquence de l'évolution démographique, ce nombre continue à augmenter en maternelle (+1 300) mais de façon encore plus importante en primaire (+ 3 400).

2nd degré : 255 066 collégiens et lycéens

Les établissements du second degré ont accueilli plus de 258 000 élèves à la rentrée 2004. C'est 3 100 de moins qu'à la rentrée précédente. Les effectifs continuent à diminuer à la rentrée 2005. Cette baisse, d'un niveau équivalent à celui de 2004 (- 2 800) touche particulièrement les collèges et les lycées professionnels.

Dans le second degré public

- Collèges* : - 1 200 élèves (87 252 élèves en 2004/2005) - 1,4 %
- Lycées : - 250 élèves (45 884 élèves en 2004/2005) - 0,5 %
- LP : - 576 élèves (17 434 élèves en 2004/2005) - 3,2 %

Dans le second degré privé sous contrat (hors Diwan)

- Collèges* : - 479 élèves (62 827 élèves en 2004/2005) - 0,7 %
- Lycées : + 95 élèves (30 448 élèves en 2004/2005) + 0,3 %
- LP : - 450 élèves (13 287 élèves en 2004/2005) - 3,4 %

*y compris SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté)

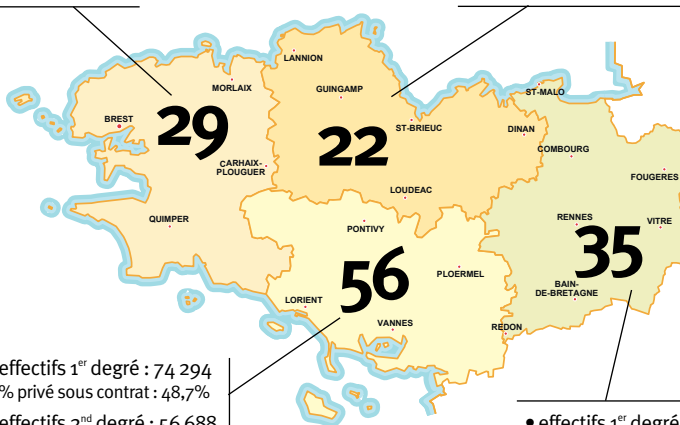
RÉSULTATS DU BAC 2005
POUR PLUS D'INFO
 voir le "Zoom" annexé au dossier
 ou
www.ac-rennes.fr
 rubrique "publications"

fiche n°2 (suite)

● Prévisions d'effectifs d'élèves (suite)

- effectifs 1^{er} degré : 91 638
% privé sous contrat : 36,9%
- effectifs 2nd degré : 72 694
% privé sous contrat : 41,7%

- effectifs 1^{er} degré : 58 840
% privé sous contrat : 31,3%
- effectifs 2nd degré : 44 932
% privé sous contrat : 35,3%



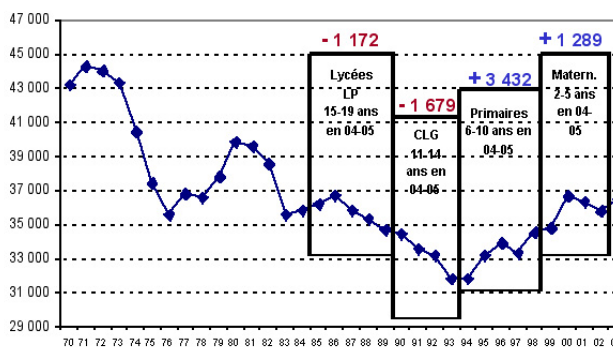
- effectifs 1^{er} degré : 74 294
% privé sous contrat : 48,7%
- effectifs 2nd degré : 56 688
% privé sous contrat : 48,1%

- effectifs 1^{er} degré : 103 640
% privé sous contrat : 38,4%
- effectifs 2nd degré : 80 752
% privé sous contrat : 40,2%

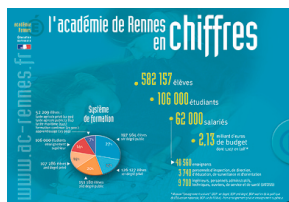
total académie

- effectifs 1^{er} degré : 328 412
% privé sous contrat : 39%
- effectifs 2nd degré : 255 066
% privé sous contrat : 41,5%

Le contexte démographique



fiche n°2 (suite)



L'ACADÉMIE DE RENNES EN CHIFFRES

vient d'être éditée.
Retrouvez-le en annexe
ou cliquez

www.ac-rennes.fr
rubrique "découvrez
l'académie/chiffres-clés"

+ de 17 000
enseignants
dans le 1^{er} degré

27 000 enseignants
dans le 2nd degré

● Moyens

L'académie ajuste les moyens d'enseignement compte tenu de l'évolution des effectifs d'élèves.

2,13 milliards d'euros de budget incluant, dans le cadre de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances), un budget opérationnel de programme de **1,107 milliard d'euros**.

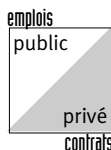
2688 écoles, 588 établissements du 2nd degré dont 391 collèges, 122 lycées, 70 lycées professionnels et 5 EREA-LEA (établissement régional d'enseignement adapté-lycée d'enseignement adapté).

62 000 salariés ▼

● 1^{er} degré public

11 134 instituteurs et professeurs des écoles

+ 44 emplois

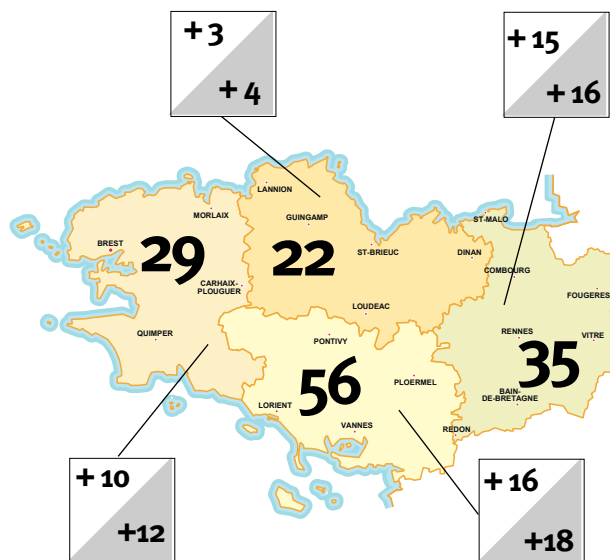


● 1^{er} degré privé (hors Diwan)

5 605 contrats

+ 50 contrats

[Diwan : +7 contrats]



● 2nd degré public

- enseignement et remplacement : **13 902 postes**, soit une baisse de 287

- inspection, éducation, surveillance, orientation, direction : **4 065**

- ATOSS **5 238 postes**, soit une baisse de 36

● 2nd degré privé

Nombre total de contrats : 8 671, soit une baisse de 250 à la rentrée 2005

● **48 emplois d'Auxiliaire de vie scolaire (AVS)** auprès d'élèves handicapés sont créés soit un total de 341 pour l'académie.

● **600 emplois vie scolaire** seront créés d'ici au 31 décembre 2005 :

120 dans les Côtes d'Armor (22)

180 dans le Finistère (29)

180 dans l'Ille-et-Vilaine (35)

120 dans le Morbihan (56)

fiche n° 3 **Priorité n°1 : Renforcer l'encadrement de la vie scolaire****Les emplois vie scolaire**

L'académie de Rennes va recruter 600 emplois vie scolaire d'ici au 31 décembre 2005 (120 dans le Morbihan et les Côtes d'Armor et 180 dans le Finistère et l'Ille-et-Vilaine).

L'académie favorise le recrutement de jeunes de moins de 26 ans ayant plus d'un an de chômage sur des contrats d'accompagnement dans l'emploi (20 h par semaine - de 6 à 24 mois maximum - SMIC horaire).

Après accord de l'inspecteur d'académie, ce sont les chefs d'établissement qui recruteront ces jeunes après avoir pris des contacts avec l'Agence locale pour l'emploi. Une convention cadre avec l'ANPE est en cours d'élaboration. Les jeunes doivent s'adresser aux Agences locales pour l'emploi.

Les personnes recrutées n'exerceront pas de missions pédagogiques et ne se substitueront pas à des titulaires.

Elles assureront des missions :

- d'aide à l'accueil des élèves handicapés,
- d'aide à l'accueil de tous les élèves,
- d'assistance administrative des chefs d'établissement ou directeur d'école,
- d'aide à l'utilisation des nouvelles technologies,
- d'aide à l'encadrement des élèves (sorties scolaires),
- d'aide à l'animation d'activités culturelles, artistiques ou sportives.

Elles bénéficieront d'une formation.

Dans les établissements scolaires, l'encadrement de la vie scolaire est assuré par les CPE (Conseiller principal d'éducation) assistés des :

- assistants d'éducation
- auxiliaires de vie scolaire
- emplois "vie scolaire".

fiche n°4 Priorité n°1 : Renforcer l'encadrement de la vie scolaire

Le remplacement des professeurs absents

Un nouveau dispositif pour les absences courtes des enseignants du 2nd degré se met en place au cours de l'année scolaire 2005-2006.

Le remplacement des absences supérieures à quinze jours est assuré correctement dans les établissements du second degré. Il n'en est pas de même pour les absences inférieures à quinze jours pour lesquelles les indicateurs disponibles sur les remplacements montrent un taux de couverture faible au plan national.

Cependant, l'académie de Rennes, en particulier grâce à l'investissement de ses enseignants, connaît beaucoup moins de difficultés que d'autres académies ; et se situe dans le peloton de tête en matière de remplacement.

Le début du premier trimestre sera consacré, dans les établissements scolaires, à l'élaboration du protocole qui devra entrer en vigueur dès le 1^{er} octobre 2005 et à sa présentation au conseil d'administration : c'est une phase capitale de concertation.

Au cours du premier trimestre, le chef d'établissement fera appel à des enseignants volontaires. À compter du 1^{er} janvier 2006, après avoir privilégié le volontariat, il pourra désigner des enseignants pour assurer un remplacement de courte durée.

Le chef d'établissement privilégie le volontariat des professeurs à même d'assurer ces remplacements. Pour cela, il élabore, en concertation avec les équipes pédagogiques, un protocole propre à chaque établissement pour le remplacement de courte durée qui fixe les objectifs et les priorités ainsi que les modalités pratiques de ces remplacements. Pour l'application du protocole, le chef d'établissement recherche l'accord des enseignants qualifiés. Il ne désigne les personnes chargées d'assurer la continuité de l'enseignement pour pallier une absence de courte durée que lorsque cela est nécessaire.

Les enseignants peuvent être amenés à effectuer des remplacements ponctuels dans leurs établissements, dans la limite de 5 heures supplémentaires par semaine et de 60 heures par année scolaire. L'intervention des enseignants dans ce cadre donne lieu au paiement d'heures supplémentaires rémunérées à un taux plus élevé que les autres.

L'enseignement des langues vivantes

Toutes les mesures prises s'inscrivent dans une stratégie cohérente visant à développer la maîtrise pratique des langues chez les élèves, contribuant ainsi à rattraper le retard pris par notre pays.

● A l'école

Une nouvelle donne : commencer l'apprentissage des langues plus tôt et le poursuivre.
La rentrée 2005 marque pour les langues un tournant important : pour la première fois, les élèves arrivant en sixième y continuent l'apprentissage de la langue vivante étudiée à l'école primaire.

● Au collège

Plus de cent sixièmes à deux langues pour préserver la diversité des langues.

Tous les élèves ayant appris l'allemand à l'école primaire bénéficient de l'enseignement de l'anglais dès la sixième dans **41 collèges**, en sus de la poursuite de l'étude de l'allemand, à raison de deux fois 3h hebdomadaires. Leurs camarades qui ont appris l'espagnol bénéficient de ce même régime, au fur et à mesure de leur arrivée dans les **12 collèges** concernés. De plus, il est proposé à des élèves ayant appris l'anglais à l'école primaire l'enseignement en parallèle de l'allemand dès la sixième dans **64 collèges** de l'académie, la seule condition étant de réunir douze élèves. Cette même offre sera faite pour le russe dans deux collèges et le chinois dans un collège. Au total, ce sont 112 sixièmes à deux langues qui sont offertes aux élèves de l'enseignement public, dont 105 contribuent à consolider l'offre de l'allemand.

● Au lycée, en terminale générale : allègement des effectifs

Au lycée, à compter de cette rentrée 2005, l'enseignement de la première langue vivante étrangère en classe terminale des séries générales est organisé en groupes allégés pour l'ensemble de l'horaire dû aux élèves. Ils permettront de favoriser un travail plus intensif en expression et en compréhension orales. Les assistants étrangers de langues présents dans les lycées seront prioritairement affectés à la mise en oeuvre de cours de conversation organisés sous l'autorité des professeurs.

112 sixièmes à deux langues

- 41 "allemand + anglais"
- 64 "anglais + allemand"
- 1 "anglais + chinois"
- 2 "anglais + russe"
- 4 "espagnol + anglais"

264 sections européennes et de langues orientales

- 56 en allemand
- 150 en anglais (+ 8 en 2005)
- 1 en chinois
- 55 en espagnol (+ 2 en 2005)
- 2 en italien

langues régionales

● Bilinguisme breton-français : 9303 élèves

Second degré : 1434

- Public : 419
- Privé : 249
- Diwan : 766

Premier degré : 7869

- Public : 3060
- Privé : 2956
- Diwan : 1853

Breton optionnel : 5604

- Public : 3873
- Privé : 1731

● Gallo

- 574 élèves dans le second degré public

fiche n°5 [suite]

Priorité n°2 : Améliorer la réussite de tous les élèves

Des points forts dans l'enseignement des langues dans l'académie

● Sections européennes et de langues orientales

Une nouvelle relance des sections européennes et de langues orientales : 264 sections européennes et de langues orientales sont réparties dans les 588 établissements de second degré, publics et privés, ce qui situe l'académie aux tous premiers rangs dans le pays.

Une charte qualité permet de s'assurer de l'excellence des formations.

● Une section internationale britannique

Cette section ouverte au lycée Ile de France à Rennes permet de préparer l'option internationale au baccalauréat (OIB) en 2008.

● Une section Abitur

Au lycée Chateaubriand à Rennes, la section double ses capacités d'accueil et reçoit une labellisation nationale.

● Un pôle ibérique

Au lycée Amiral Ronarc'h à Brest, le pôle d'études ibériques a été inauguré en 2004.



fiche n°6

Priorité n°2 : Améliorer la réussite de tous les élèves

Les élèves en difficulté

La loi Fillon et la loi Borloo offrent des dispositifs pour aider les jeunes en difficulté scolaire et sociale.

Le programme personnalisé de réussite éducative sera expérimenté à l'école, en CE2 dans au moins une circonscription par département et dans au moins un collège public et privé, en 6^e.
Point de départ du PPRE : les équipes pédagogiques effectuent un diagnostic avec les parents.

Toutes les études prouvent que le redoublement n'est pas la solution la plus efficace pour faire réussir les élèves. L'académie poursuit ses efforts pour baisser les taux de doublement. Des premiers résultats ont déjà été observés avec une baisse de 2 pts en 6^e à la rentrée 2005 (5,7 % au lieu de 7,6%).

La loi Borloo de programmation pour la cohésion sociale permet une prise en charge plus globale de l'enfant et s'intéresse à ses difficultés sociales ou sanitaires. Ce sont les enfants ou adolescents fragilisés habitant en zone sensible ou en zone d'éducation prioritaire ou en réseau d'éducation prioritaire qui sont concernés par des **projets de réussite éducative** qui seront développés par les équipes éducatives et pédagogiques.

Les élèves handicapés

Les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés menées par le ministère de l'Éducation nationale sont renforcées par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La loi conforte le principe d'un accès de droit des élèves handicapés à l'éducation ainsi que la responsabilité du système éducatif comme garant de la continuité du parcours de formation de chacun.

● Le droit à l'école et aux études

La loi du 11 février 2005 fait obligation :

- d'assurer à l'élève, le plus souvent possible, une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile ;
- d'associer étroitement les parents à la décision d'orientation de leur enfant et à toutes les étapes de la définition de son projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;
- de garantir la continuité d'un parcours scolaire, adapté aux compétences et aux besoins de l'élève grâce à une évaluation régulière de la maternelle jusqu'à l'entrée en formation professionnelle ou dans l'enseignement supérieur ;
- de garantir l'égalité des chances entre les candidats handicapés et les autres candidats en donnant une base légale à l'aménagement des conditions d'examen.

Les principales mesures de la loi seront mises en oeuvre à partir du 1^{er} janvier 2006.

Progressivement seront créées les nouvelles instances : maisons départementales des personnes handicapées, commissions des droits et de l'autonomie, équipes pluridisciplinaires d'évaluation, équipes de suivi de la scolarisation.

Nombre d'élèves handicapés accueillis et accompagnés

	22	29	35	56	total académie
1 ^{er} degré	89	72	243	72	476
2 nd degré	26	23	39	17	105
total	115	95	282	89	581

Le mérite valorisé

- **Bourses au mérite**

Sur critères sociaux, des bourses au mérite seront accordées de droit à compter de la session 2006 aux élèves déjà boursiers qui recueilleront une mention "bien" ou "très bien" au diplôme national du brevet (DNB).

- **Accès en section de techniciens supérieurs (STS) des bacheliers professionnels**

Les élèves et les apprentis qui ont obtenu une mention "très bien" ou "bien" au baccalauréat professionnel seront désormais admis de droit en section de techniciens supérieurs.

Cette mesure traduit la volonté de promouvoir l'égalité des chances et de valoriser l'enseignement professionnel.

Elle favorise l'accueil des bacheliers professionnels qui souhaitent poursuivre des études supérieures.

Elle prend effet à l'issue de la session 2006 des baccalauréats professionnels.

Des visites d'établissements

au programme du recteur

Durant l'année scolaire 2005-2006, et à partir de la Toussaint, le recteur Serge Guinchard ira à la rencontre des équipes pédagogiques et éducatives des établissements scolaires du second degré.

Au programme, la totalité des lycées publics de l'académie, et des collèges, en fonction de thèmes ou d'événements.

fiche n°9 **Priorité n°3 : Réussir pleinement le transfert définitif des TOS***

4310 transferts dans l'académie

La Loi sur les responsabilités et libertés locales du 30 août 2004 s'applique depuis le 1^{er} janvier 2005. 4310 techniciens, ouvriers et personnels de service vont être transférés aux collectivités, régions et départements.

Quatre collectivités bretonnes n'ont pas signé la convention provisoire prévue par la Loi (seul le Morbihan l'a signée). Aussi, les projets d'arrêtés interministériels, qui se substituent à ces conventions, vont être prochainement publiés. Les arrêtés individuels de mise à disposition des personnels auprès des collectivités territoriales pourront ensuite être pris dès leur publication.

Prévues aussi par la Loi, les conventions entre les établissements et les collectivités de rattachement pour l'année 2005 seront finalisées au cours du premier trimestre 2005-2006.

La préparation de la rentrée 2005 (implantation des postes dans les établissements et affectation des TOS) s'est déroulée selon les modalités arrêtées avec les collectivités.

Du côté du calendrier du transfert, deux "vagues" de transfert semblent se confirmer, au 1^{er} janvier 2007 et au 1^{er} janvier 2008, selon la date d'exercice du droit d'option par les agents.

L'information des personnels TOS sera organisée à la rentrée par les collectivités territoriales en liaison avec les services du rectorat. Les relations entre l'Etat et les collectivités sont régulières, de nouvelles rencontres sont fixées pour finaliser le transfert des personnels à compter de la rentrée 2005.

* Techniciens, Ouvriers et personnels de Service

Quelques chiffres

5 collectivités : 1 convention signée,
4 arrêtés interministériels

4310 TOS transférés :

- 2250 agents à la Région
- 467 agents dans les Côtes d'Armor
- 583 agents dans le Finistère
- 621 agents en Ille et Vilaine
- 389 agents dans le Morbihan

fiche n°10

La carte des formations 2005

"Mieux adapter la carte des formations aux évolutions sociales et économiques dans un souci de cohérence globale et de complémentarité des réseaux public et privé sous contrat". Le plan d'évolution des formations prévu pour la rentrée 2005 s'inscrit ainsi dans la continuité des orientations poursuivies depuis trois ans.

● Développer les services à la personne

Le plan d'évolution des formations intègre par ailleurs les évolutions des métiers et des besoins économiques en particulier dans le secteur des services à la personne. Ainsi sont ouvertes à la rentrée 2005, le *BAC PRO "Secrétariat et comptabilité"* avec tronc commun en première année au lycée de l'Élorn à Landerneau, deux nouvelles sections de *BTS "Économie Sociale et Familiale"* (1 public au lycée Kerraoul à Paimpol, 1 privé au lycée le Ménimur à Vannes), 5 préparations au *diplôme d'Aide soignant* (3 LP publics : LP Dupuy de Lôme à Brest, LP Jean-Moulin à St Brieuc, LP Marie Le Franc à Lorient, 2 lycées privés : LP Ste Elisabeth à Douarnenez et lycée Jeanne d'Arc à Rennes) et des augmentations de capacités d'accueil en *BEP "Carrières Sanitaires et Sociales"* (LP Marie Le Franc à Lorient, LP Laennec à Pont L'Abbé, LP Coëtlogon à Rennes, LP Estran Fenelon à Brest, LP St Joseph à Lamballe).

● L'adaptation des structures

Les mesures proposées concernent majoritairement les lycées professionnels :

- fermetures de sections à faibles effectifs ou à recrutement inexistant : *BEP "Techniques des métaux, verre, matériaux de synthèse du bâtiment"*, *BEP "Bioservices"*, *BEP "Métiers de la Production Mécanique Informatisée" (MPMI)*.
- fermetures de formations tertiaires de bureau faiblement attractives et dont l'insertion reste difficile (niveaux BEP et baccalauréat professionnel) ;
- transferts de formations entre établissements dans la continuité des opérations décidées en 2004, pour créer des pôles de formations cohérents, centrés sur des spécialités de métiers. Exemple : transferts des formations du secteur automobile et de la vente sur Brest.

● S'agissant des lycées, les mesures retenues touchent essentiellement **la carte des langues vivantes et des enseignements optionnels** : suppression de Langue Vivante 3 (le plus souvent pour régulariser l'absence de recrutement depuis plusieurs années dans ces enseignements) et d'options artistiques.

En définitive sont programmées à la rentrée 2005 (hors transferts) : 5 ouvertures nouvelles et 28 fermetures de sections dans chacun des 2 réseaux public et privé sous contrat.

Les évolutions envisagées en 2005 prennent en considération le contexte budgétaire qui se traduit par des retraits d'emplois (voir fiche n°2) liés d'une part à la baisse démographique (voir fiche n°2) et d'autre part au respect du plan de retour à l'équilibre budgétaire.

fiche n°11

2 nouveaux établissements en Ile-et-Vilaine : le collège d'Orgères

● le contexte

La première pierre a été officiellement posée en septembre 2004. Le Collège est construit au bord de la route reliant la commune d'Orgères à la 4 voies Nantes-Rennes, sur un terrain de 1,6 hectare. Très facile d'accès, son adresse est 6 rue de Pont-Péan.

C'est un collège de 6000 mètres carrés de bâtiments d'une capacité de 600 élèves, d'une grande qualité architecturale, (architecte : Monsieur Mostini de Morlaix), bâtiments fonctionnels, avec des matériaux de grande qualité (murs de granit en pierre de taille couleur sable, cuivre...), belles finitions et couleurs claires (blanc, jaunes, sable...), environnement paysagé (il faudra attendre le mois de novembre pour les plantations...).

Le collège est très fonctionnel car les salles de classe sont regroupées dans trois bâtiments proches les uns des autres et les élèves n'auront pas trop de déplacement à effectuer.

● les effectifs

Les élèves viennent essentiellement de 7 communes : Bourgarré, Bourges-Comptes, Chanteloup, Laillé, Orgères, Saint-Erblon, Saint-Armel et la commune de Pont-Péan voisine d'Orgères envoie des élèves.

8 classes de 6 ^{ème} :	198 élèves	472 élèves à la rentrée 2005
5 classes de 5 ^{ème} :	139 élèves	
4 classes de 4 ^{ème} :	107 élèves	
1 classe de 3 ^{ème} :	28 élèves	

Plus de 400 élèves seront demi-pensionnaires.

● le personnel du collège

Principal : M. Gilles Tortellier

Le personnel se répartit comme suit :

- 33 enseignants,
- 13 ATOSS,
- 7 personnels d'éducation et de surveillance,
- 1 CPE,
- 1 documentaliste,
- 1 conseillère d'orientation participera à la vie du collège.

fiche n°11 (suite)

Le lycée de Bruz

● le contexte

Le lycée de Bruz, c'est 7 800 m² pour 13,2 millions d'euros.

Le projet architectural repose sur un concept de réalisation qui minimise l'impact de la construction sur l'environnement. Il s'inscrit dans une démarche qui tend vers les objectifs HQE (haute qualité environnementale). La construction du bâtiment est respectueuse du site et de son environnement bocager : les eaux pluviales sont recueillies dans des noues par exemple. D'autre part, la mission d'assistance technique est cofinancée par l'ADEME (Agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie). Le choix a été fait de privilégier les matériaux naturels (bardage bois, placoplâtre à structure fibreuse, métaux moins polluant à la déconstruction) et de préconiser les technologies performantes (contrôle de l'éclairage suivant la luminosité naturelle, vitrages isolants, système de récupération de la chaleur).

Le lycée public de Bruz est un lycée sans tabac.

C'est aussi 233 ordinateurs en réseau, un labo de langues, une salle multimédia, trois salles dédiées à l'EXAO (expérimentation assistée par ordinateur), un service de restauration autonome.

Langues vivantes : anglais et allemand en 1^{ère} ou 2^{ème} langue, italien et espagnol en 2^{ème} langue.

Options de détermination de seconde : MPI (mesure physique informatique), SES (sciences économiques et sociales), latin et IGC (gestion et communication).

● les effectifs

235 élèves inscrits en seconde répartis en sept classes venant essentiellement des communes de Bruz, Chartres de Bretagne, Guichen, Goven, Laillé et Pont Péan.

A terme, le lycée accueillera 643 élèves (avec une extension possible à 900) répartis en 21 classes.

● le personnel du lycée

Proviseure : Mme Myriam Le Drezen

Le personnel se répartit comme suit : 23 enseignants, 12 ATOSS, 7 personnels d'éducation et de surveillance, 1 CPE et 1 documentaliste.

Biographie de Serge Guinchard

Né le 9 mai 1946, à Lyon 4^{ème}, Serge GUINCHARD est marié et père de 3 enfants nés en 1973, 1975 et 1981.

Études secondaires et supérieures à Lyon (boursier de l'État). Deux fois lauréat du concours général des Facultés de droit et six fois lauréat de la Faculté de droit de Lyon. Lauréat de l'Académie de législation, du Centre français de droit comparé, du Conseil supérieur du notariat, de l'Association nationale des docteurs en droit et de l'Académie des sciences morales et politiques. Commandeur des palmes académiques. Chevalier de la Légion d'honneur. Médaille d'honneur du Barreau de Paris et de la chambre nationale des avoués près les cours d'appel.

Docteur d'État en 1974, agrégé des Facultés de droit en décembre 1975 (droit privé et sciences criminelles), Serge GUINCHARD a successivement été professeur aux Facultés de droit de Dakar (1975-1980, où il a enseigné le droit musulman et publié un traité de droit successoral sénégalais musulman) et de Lyon (dont il fut le doyen pendant plus de six ans), avant d'intégrer, en 1988, l'université Panthéon-Assas (Paris 2). Il a été en outre directeur des études de droit à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, du 1^{er} septembre 2000 au 30 juin 2003. Il a dirigé, à l'université Paris 2, pendant dix ans (1990-2000) le plus important Institut d'études judiciaires de France pour la préparation des étudiants au concours d'entrée dans la magistrature et à l'examen d'entrée dans un centre de formation professionnelle d'avocats, puis du 1^{er} octobre 2001 au 20 juillet 2003, le Centre de formation permanente, en axant son action sur le développement de l'apprentissage dans le supérieur et l'insertion professionnelle des jeunes adultes.

Spécialisé dans les questions qui touchent à la justice et au droit du procès, il a fondé les revues « Justices », puis Culture Droit, et créé, dès 1995, à Paris 2, le premier diplôme d'études approfondies (master 2 recherche) dans le domaine de la justice et du droit du procès. Il est l'auteur, notamment, d'un précis d'Institutions judiciaires (8^{ème} édition en septembre 2005, ouvrage traduit en chinois), d'un précis de Procédure civile (27^{ème} édition en 2003, ouvrage traduit en chinois), d'un manuel de Procédure pénale (3^{ème} édition en octobre 2005, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, prix Henri Texier 2000 pour la défense de la liberté individuelle) et d'un précis de Droit procesuel/Droit commun et droit comparé du procès (3^{ème} édition en février 2005). Direction de nombreux ouvrages collectifs, dont le fameux Lexique des termes juridiques aux éditions Dalloz (un million d'exemplaires vendus en 30 ans, 15^{ème} édition, juin 2005, ouvrage traduit en espagnol, japonais et portugais, traduction en arabe en cours), l'Encyclopédie Dalloz de procédure civile, les Dalloz-Action de procédure civile et de voies d'exécution et la collection de manuels Hypercours à destination des étudiants en droit. Président du Conseil scientifique de la revue Droit et Procédure.

Expert auprès du Conseil de l'Europe pour des questions de justice et de procédure, il donne régulièrement des conférences sur ces questions en France et à l'étranger (Allemagne, Australie, Belgique, Israël, Italie, Japon, Royaume Uni, Turquie, etc..).

Directeur de l'École de formation du Barreau de Paris (1991-1993), membre du conseil d'administration de l'École nationale de la magistrature de 1996 à 2000, il a participé aux travaux du GIP Justice de la Mission Droit et Justice, en tant que membre du conseil scientifique, du 1^{er} juin 2000 au 30 avril 2004.

Recteur de l'Académie de la Guadeloupe du 21 juillet 2003 au 20 juillet 2005.